

Capitales européennes de la culture 2007 - 2019

2005/0102(COD) - 11/06/2019 - Document de suivi

La Commission a présenté son évaluation ex-post de la manifestation « Capitales européennes de la culture 2017 » (Paphos et Aarhus).

L'objectif de cette évaluation est d'évaluer les réalisations des deux programmes des villes lauréates en 2017 au cours de l'année concernée, d'établir une analyse complète de la performance globale et de mettre en place des conclusions, des recommandations et des leçons pour les futures Capitales européennes de la culture, les candidats et les institutions européennes.

Pertinence et efficacité de l'action CEC et des CEC 2017

Conformément aux constatations de l'évaluation, les deux villes d'accueil ont élaboré et mis en œuvre des programmes culturels qui étaient cohérents et pertinents au regard du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne en ce qui concerne la contribution de l'Union à l'«épanouissement des cultures des États membres». Accueillir la manifestation CEC a également contribué au développement économique et social des deux villes.

Paphos

Même si la portée du programme de Paphos « *Linking Continents - Bridging Cultures* » (Relier les continents - Rapprocher les cultures) était plus restreinte que la plupart des programmes CEC précédents (notamment en raison de la taille de la ville), l'action a réussi à mettre en valeur l'héritage culturel de Paphos dans un contexte européen, les liens (et leur nécessité) entre les personnes au sein de la ville et au-delà ainsi que la nécessité d'un dialogue interculturel. Elle a également aidé les publics locaux et étrangers à acquérir une meilleure connaissance de la culture chypriote et à se familiariser avec d'autres cultures et traditions.

Aarhus

Aarhus s'est présenté avec le concept «*Let's Rethink*» (Repensons). Aarhus a articulé un programme avec des objectifs à long terme bien définis, en soulignant la diversité des cultures européennes et en interaction cohérente avec la stratégie plus large de développement de la ville; elle s'est attachée à accroître davantage la connaissance et la visibilité de la ville, à attirer les touristes nationaux et internationaux, à améliorer ses infrastructures culturelles, à élargir les publics et à accroître la participation proactive des citoyens aux activités culturelles. L'action était également dotée d'une importante dimension régionale dans le contexte de la création de la nouvelle région du Jutland central.

Projets

442 projets fondamentaux ont été mis en œuvre à Aarhus et 168 à Paphos, la plupart d'entre eux allant au-delà du programme annuel habituel des deux villes. Par ailleurs, à Aarhus, 1200 artistes internationaux ont contribué au programme et 79% des projets présentaient un partenaire international et/ou un échange culturel au sein de l'Europe tandis qu'à Paphos, 29% des projets étaient des productions internationales et 11% étaient des collaborations entre des artistes chypriotes et internationaux. Les deux CEC ont étendu l'accès et la participation à la culture en 2017, même si cet aspect a été plus visible à Aarhus qu'à Paphos avec un public total de 3,3 millions de personnes.

Conclusions générales

La Commission a conclu que l'action CEC reste pertinente au niveau de l'UE ainsi qu'un atout précieux pour les villes d'accueil, et génère des programmes culturels très étendus qui ont des résultats et des retombées positifs, lesquels ne peuvent, toutefois, pas encore être évalués de manière exhaustive au stade actuel de l'évaluation étant donné le peu de temps écoulé depuis la mise en œuvre de l'année CEC.

Dans l'ensemble, les éléments de preuve disponibles suggèrent que la CEC reste une action efficace de l'UE qui fournit de bons niveaux de rendement au niveau de l'UE pour un investissement relativement modeste de l'UE : l'octroi du titre lui-même a un effet de levier important sur le montant du financement que les villes d'accueil consacrent à la conception et à la mise en œuvre du programme culturel CEC, et constitue un important générateur d'intérêt et de financement de la part d'un large éventail de parties prenantes, dont les autorités régionales et nationales et les contributeurs privés.

La Commission conclut également que les programmes mis en œuvre par les deux lauréates de 2017 ont été cohérents et conformes aux objectifs de l'action CEC. Ils ont également permis de renforcer les capacités culturelles des secteurs culturels et créatifs locaux et leurs liens avec les autres secteurs. La CEC a augmenté le rayonnement international d'Aarhus par la culture, tandis que dans les deux villes, la CEC a permis de rendre plus international le public s'intéressant à la culture.

Financement

La valeur absolue du Prix *Melina Mercouri*, à savoir la seule contribution financière directe que les villes d'accueil reçoivent de l'Union européenne, est modeste (1.500.000 EUR par CEC) par rapport aux coûts globaux d'une CEC : les dépenses opérationnelles de la CEC 2017 se sont élevées à environ 66.700.000 EUR pour Aarhus et à 8.500.000 EUR pour Paphos.

Au niveau de la ville, tant Paphos qu'Aarhus ont mis en place des mécanismes d'exécution et des modalités de gouvernance solides et efficaces et ont toutes deux eu principalement recours à des fonds nationaux, régionaux et locaux, mais également - dans une moindre mesure - aux fonds de l'UE pour mettre en œuvre des programmes culturels de grande qualité artistique qui sont venus s'ajouter à leurs activités culturelles régulières annuelles.

Quant aux modalités de suivi, la Commission indique que des discussions sont en cours avec le jury sur la question de savoir comment garantir au mieux le respect par les CEC de leurs engagements, notamment financiers, pris lors de leur candidature.

Recommandations

Un nombre limité d'éléments d'amélioration sont ressortis de l'évaluation, tels que :

- la mise en place des modalités institutionnelles en temps utile ;
- la mise en place d'une équipe stable et efficace chargée de l'exécution, bénéficiant d'un soutien politique solide ;
- la nécessité de garantir l'appui et l'implication au niveau national, d'assurer le bon équilibre entre contrôle et indépendance artistique ;
- le maintien de l'engagement des parties prenantes culturelles ;
- l'intégration de la coopération européenne dans le programme culturel tout en travaillant activement à l'extension de la participation de la population à la culture, et la planification de l'héritage à un stade précoce.